



Truth and
Reconciliation
Commission of Canada

Commission de témoignage et de réconciliation du Canada

« Pour l'enfant déraciné, pour le parent oublié »

9^e séance de l'Instance permanente sur les questions autochtones
pour les Nations Unies

Allocution prononcée par le président,
l'honorable juge Murray Sinclair

Le 27 avril 2010

Nations Unies, New York

Vos Excellences, experts de l'Instance permanente, distingués aînés, Mesdames et Messieurs. Notre délégation souhaite d'abord remercier et honorer les Haudenosaunee, les gardiens traditionnels de ces territoires.

Je suis le juge Murray Sinclair, président de la Commission de témoignage et de réconciliation du Canada. Je suis accompagné de mes collègues commissaires, Marie Wilson et du chef Wilton Littlechild qui représentent la Commission de vérité du Canada.

Nous sommes reconnaissants d'avoir l'occasion d'être avec vous aujourd'hui pour cette importante rencontre. (We appreciate the opportunity to meet with you on this important occasion.)

Nous sommes venus vous entretenir aujourd'hui de l'expérience canadienne des écoles résidentielles – ou des pensionnats, comme nous les appelons. Nous sommes venus vous parler de la manière dont nous nous façonnons en tant qu'individus, que communautés, que cultures et que nations. Nous vous parlerons aussi du rôle que la collectivité internationale peut jouer dans la résolution de ces questions.

Depuis de nombreuses années, les commissions de vérité obtiennent des résultats mitigés, un peu partout dans le monde. Ces commissions ont vu le jour principalement parce qu'une loi ou une politique adoptée par un gouvernement a causé des torts considérables à sa population, et que ces dommages doivent être reconnus et réparés.

Le Canada a fait l'expérience de dommages de ce genre pendant plus de 150 ans. En effet, pendant tout ce temps, le Canada a appliqué une politique raciste d'assimilation à l'encontre des peuples autochtones par l'entremise des écoles résidentielles. On croyait que les peuples autochtones étaient inférieurs et non civilisés, et on comptait sur les Églises pour les convertir, leur permettant ainsi de devenir civilisés et égaux.

D'entrée de jeu, le gouvernement canadien avait déclaré que grâce à sa politique d'assimilation, en l'espace d'un siècle, les peuples autochtones auraient cessé d'exister.

Le gouvernement visait les enfants – les plus vulnérables. Les écoles devinrent le moyen choisi par le gouvernement pour mettre en place ce processus. À l'époque, le mot d'ordre était de « Tuer l'Indien au cœur de l'enfant » afin qu'après quelques générations, les cultures, les croyances, les langues autochtones et les identités distinctives disparaissent.

Pendant plus ou moins sept générations, pratiquement tous les enfants autochtones du Canada ont été envoyés dans des pensionnats. On les arrachait à leur famille, à leur tribu et à leur communauté, et on les forçait à vivre dans ces institutions d'assimilation.

Les résultats, bien qu'involontaires, ont été dévastateurs. Nous pouvons les observer premièrement dans la perte des langues autochtones et des croyances traditionnelles. Plus tragiquement encore, dans la perte des compétences parentales, et, ironiquement, les résultats scolaires obtenus sont carrément inacceptables. Nous constatons que le désespoir se traduit par un gonflement des taux de suicide, par la violence familiale, l'abus d'alcool et d'autres drogues, des taux élevés d'incarcération, l'influence des gangs de rue, des inquiétudes au sujet du bien-être des enfants, l'itinérance, la pauvreté et l'éclatement des familles.

En dépit de ces effets dévastateurs involontaires, le gouvernement a échoué et n'a pas atteint ses objectifs. En effet, les Indiens n'ont jamais été assimilés.

Avant même la fermeture du dernier pensionnat indien au milieu des années 1990, on a pu clairement observer un résultat très important. (By the time the last school closed in the mid 1990's, one very important result had become clear.)

La politique avait échoué. (The policy had failed.) La culture, les traditions et les langues autochtones ont subsisté; elles avaient été endommagées et, dans certains cas, gravement; mais elles sont bel et bien vivantes.

(Indigenous cultures, traditions, and languages, have survived. They have been damaged, in many cases badly so, but they are still very much alive.)

Malgré tout, les parents et les communautés autochtones avaient résisté, du mieux qu'ils le pouvaient, à la politique d'assimilation et aux lois créées pour la mettre à exécution. Pour surmonter cette résistance, le Canada avait adopté des lois aux termes desquelles on refusait aux peuples autochtones le droit de voter, afin qu'ils ne puissent pas influencer les législateurs et les lois qu'ils créaient. Il avait créé un système de passes pour pouvoir contrôler leurs déplacements; il avait déclaré leurs cérémonies traditionnelles illégales; il leur avait interdit de se réunir en groupes, afin qu'ils ne puissent pas organiser de manifestations, et pour finir, il avait déclarée illégale la collecte de fonds visant à engager des juristes pour entreprendre des poursuites.

Avant la création des écoles, les communautés et les parents autochtones avaient accueilli les Européens au Canada et avaient partagé avec eux les ressources naturelles qu'offrait le pays.

Ils avaient accepté l'idée que les Européens avaient beaucoup à offrir, notamment sur le plan de l'éducation, des usages du monde et de la littérature. Ils souhaitaient que leurs enfants acquièrent ces compétences et ce savoir. Dans l'Ouest canadien, des traités furent signés, et dans ces traités, on avait prévu de fournir des écoles.

Mais la manière dont le gouvernement choisit de mettre à exécution la « clause des écoles » eut de terribles conséquences. Les enfants étaient arrachés à leur foyer et placés dans des écoles situées à grande distance des réserves où le gouvernement avait pourtant promis qu'elles seraient construites.

Dans bien des cas, les élèves autochtones subirent de terribles abus. Des centaines, sinon des milliers d'entre eux sont décédés dans ces écoles. Les parents n'étaient pas informés de toutes les circonstances dans lesquelles vivaient leurs enfants. On les décourageait de rendre visite à leurs enfants dans les pensionnats, et dans bien des cas, c'était même interdit. La solitude et la peur étaient les compagnes de tous les instants des élèves autochtones.

À la lumière de l'échec grandissant de cette politique, et plus on prenait conscience de l'existence des droits de la personne après la Seconde Guerre mondiale, le Canada a rétabli graduellement les droits humains fondamentaux des Autochtones. Le système des passes, l'interdiction de tenir des cérémonies, l'interdiction d'avoir accès aux tribunaux et l'exclusion du droit de vote ont tous été abandonnés. À partir des années 1970, l'ère des pensionnats a lentement pris fin, avec la fermeture du dernier d'entre eux en 1996. Mais des torts sérieux avaient été causés, et les survivants blessés et traumatisés de ces pensionnats cherchaient à obtenir réparation par l'entremise du système judiciaire canadien de plus en plus sensibilisé.

Des poursuites furent intentées contre le Canada et les Églises. Des individus furent poursuivis pour leurs crimes et, dans certains cas, ils furent enfin forcés de rendre des comptes. Mais il est vite devenu évident qu'une solution judiciaire prendrait trop de temps, serait trop coûteuse, et ne ferait qu'aggraver les choses pour les anciens élèves dont bon nombre étaient maintenant âgés.

En 2007, les survivants, le gouvernement du Canada et les Églises négocièrent un règlement approuvé par les tribunaux plutôt que de continuer à se livrer combat dans le cadre de poursuites.

La Commission de témoignage et de réconciliation du Canada était une des conditions de ce règlement. L'Accord de règlement est en effet à l'origine de sa création. Elle existe parce que les survivants l'ont demandée. Ils ont accepté de réserver 60 millions de dollars à même leur fonds d'indemnisation pour les fins de la Commission. C'est donc grâce à l'argent des survivants que la Commission exerce ses activités. Contrairement à d'autres cas, il ne s'agit pas cette fois d'une solution imposée par le gouvernement.

C'est aux tribunaux et aux parties de l'accord que la CTR doit répondre.

La CTR n'est pas ici pour blâmer qui que ce soit ni pour décider qui est coupable. Nous ne pouvons pas forcer les témoignages ni garantir l'immunité. Nous ne prenons pas de décisions entourant l'indemnisation. D'autres s'en chargent.

Nous sommes ici pour décider de notre avenir en tant que nation. Notre obligation première est de révéler l'histoire complète et véridique des pensionnats.

L'histoire des pensionnats est probablement le volet le moins connu de l'histoire du Canada. Elle n'est pas enseignée dans les écoles. Elle ne fait l'objet d'aucune commémoration où que ce soit au pays ou dans notre capitale nationale. L'histoire des pensionnats, qui s'est déroulée durant 150 ans, n'a pas été inscrite dans notre mémoire nationale. Elle a été ignorée, ou pire, passée sous silence.

Ce qui est connu, en revanche, de la majorité des Canadiens, c'est l'héritage présent : les peuples autochtones du Canada ne jouissent pas du même niveau de vie que les Canadiens en général. Ils tombent facilement dans le piège consistant à blâmer les Autochtones pour les conditions dans lesquelles ils vivent et pour ne pas avoir trouvé de solution acceptable à leurs problèmes. Et ce blâme s'accompagne inévitablement d'un manque de respect. Mais ce manque de respect est aussi le résultat d'une politique publique imposée pendant plusieurs générations, une politique qui reposait sur la prémisse que les Euro-Canadiens étaient supérieurs. D'ailleurs, cette opinion se reflétait dans la loi et elle était enseignée dans les écoles, tant aux Autochtones qu'aux non-Autochtones.

Les Canadiens en général constatent que les communautés autochtones sont dysfonctionnelles, mais ils n'ont aucune idée de ce qui a pu entraîner cette situation, ils n'en connaissent pas les causes ou ils ignorent que le gouvernement a contribué à créer cette réalité avec sa politique sur les écoles résidentielles. Ils ne réalisent pas que les enfants autochtones, à qui l'on inculquait l'idée qu'ils étaient inférieurs, apprenaient la même chose que les enfants non autochtones. Ils ne réalisent pas que pour les enfants non autochtones, cet enseignement comportait un aspect insidieux – en ce qu'il renforçait la croyance dans leur propre supériorité. Cette situation aussi doit être corrigée. La majorité des Canadiens ne réalisent donc pas que pour qu'une véritable réconciliation puisse avoir lieu, ils doivent participer à la solution.

L'enseignement, tel qu'il était dispensé dans les pensionnats, était le mécanisme d'assimilation. C'est l'enseignement qui a contribué à perpétuer la situation qui existe aujourd'hui pour les peuples autochtones du Canada.

Nous, de la CTR, sommes convaincus que c'est par l'enseignement aussi que nous parviendrons le mieux à redresser la situation. En effet, c'est grâce à l'enseignement que nous créerons des connaissances, et de ces connaissances que naîtra la compréhension. De la compréhension surgira le respect – tant le respect de soi, pour les peuples autochtones, que le respect mutuel pour tous et chacun.

Nous sommes déterminés à faire le récit de cette histoire à toute la population canadienne et au monde entier. Nous y parviendrons en recueillant et en révélant les expériences vécues par ceux et celles qui ont fréquenté les pensionnats; qui y ont travaillé ou qui ont joué un rôle dans leur administration.

Par l'entremise de notre commission, nous sommes déterminés à recueillir les témoignages de toutes les personnes, adultes et enfants, qui souhaitent nous faire part de leur expérience et des répercussions sur leur existence. Et nous communiquerons ces témoignages au monde entier.

Ce récit doit être communiqué à nos enfants et à nos petits-enfants. Il doit être présenté dans les écoles partout au pays. Nous demandons qu'il en soit ainsi pour que, dans quelques générations, les relations entre les Canadiens autochtones et non autochtones se caractérisent par le respect mutuel plutôt que par les perturbations, le dysfonctionnement et le manque de respect.

Mais il y a un aspect du respect qui est fondamentalement important. Nous, les membres de la Commission, savons à quel point les survivants intergénérationnels, les enfants et les petits-enfants actuels des survivants, désirent ardemment savoir pourquoi, mais pas seulement cela. Nous savons qu'ils désirent aussi ardemment développer une bonne estime d'eux-mêmes. La nécessité d'aider les générations actuelles et futures des jeunes autochtones à trouver la place qui leur revient et un sens à leur vie par l'entremise d'une revitalisation culturelle et linguistique est assez évidente. Les enfants autochtones ne se résument pas à la couleur de leur peau, ils sont les produits de leur communauté, et ils ont le droit de savoir en quoi consiste cette communauté.

Ils ont le droit de savoir d'où ils viennent, où ils s'en vont, pourquoi ils sont ici et qui ils sont. Les réponses à ces questions existentielles ne se trouvent pas dans les livres. Elles se trouvent au cœur de l'expérience des relations avec la famille et les amis, et dans les enseignements de la communauté à laquelle vous avez le sentiment d'appartenir. Les jeunes non autochtones en général connaissent les réponses à ces questions. Mais pas les jeunes autochtones. C'est pourquoi nous sommes convaincus que pour instaurer un respect mutuel, il faut que les jeunes autochtones suivent aussi un processus leur permettant de développer le respect d'eux-mêmes. Il s'agit d'un aspect de la composante de réconciliation faisant partie de notre mandat auquel nous attachons beaucoup d'importance.

Notre travail ne fait que commencer. D'ici quelques semaines tout au plus, nous nous réunirons à l'occasion de notre premier événement national avec des survivants des pensionnats et d'autres qui viendront nous livrer des témoignages. Pour beaucoup, ce sera la première occasion de parler de leur expérience. Le reste du Canada sera invité à venir écouter et à venir dire ce qu'il a à dire aussi.

La communauté internationale peut elle aussi participer à ce processus. Nous invitons chacun d'entre vous à participer et à témoigner de nos activités. Nous aimerions aussi proposer que l'Instance permanente des Nations Unies parraine une table ronde internationale sur les commissions de vérité sous les auspices de la Commission de témoignage et de réconciliation du Canada, d'ici les deux prochaines années. Lors de cette table ronde, nous aimerions proposer que l'on discute de la manière dont les commissions de vérité pourraient influencer sur l'existence des populations autochtones de partout dans le monde. Nous aimerions également proposer de discuter de la manière dont les commissions de vérité ont participé à l'avancement de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous terminons en faisant remarquer que les choses changent de façon radicale. Nous soulignons et accueillons avec joie l'annonce faite la semaine dernière par le gouvernement de la Nouvelle-Zélande de son intention d'adopter la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous soulignons et accueillons avec joie l'annonce faite par le représentant des États-Unis que ce pays est prêt à revenir sur son opposition à la Déclaration et à consulter ses peuples autochtones, comme il se doit.

Nous soulignons et accueillons avec joie l'annonce faite par le gouvernement du Canada, au début de la présente session parlementaire, de ses intentions « *d'appuyer la Déclaration dans le respect intégral de la Constitution et des lois du Canada.* » Nous sommes ravis de cette déclaration d'intention et attendons avec impatience le jour où elle sera mise en œuvre. (We welcome that statement of intent and look forward to the day it is implemented.)

La CTR favorise l'établissement d'une « Décennie internationale de la réconciliation » et demande aux membres de l'Instance permanente des Nations Unies de la soutenir dans cette initiative. Un an pour la réconciliation dans de telles circonstances, c'est insuffisant. Cinq ans, c'est tout aussi insuffisant. Dix ans, ce n'est qu'un début.

Finalement, le rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones peut compter sur notre coopération en ce qui concerne tout travail accompli par notre Commission que les Nations Unies pourraient souhaiter venir examiner au Canada.

Nous nous réjouissons à l'avance, mes collègues commissaires et moi-même, de poursuivre nos consultations avec vous dans les jours à venir.

(My fellow Commissioners and I look forward to continuing our discussion with you in the time to come.)

Vous êtes tous invités à demeurer dans cette salle après cette présentation pour assister à notre événement parallèle au cours duquel nous aborderons de manière plus détaillée le travail réalisé par notre Commission. Thank you, merci.